



## Pièces à fournir:

1. Fiche d'admission avec une adresse email pour envoyer toutes les infos importantes
2. Certificat médical précisant "non contre-indication à la pratique de l'escrime, apte à la pratique en compétition avec possibilité de surclassement simple" datant de moins de 1 an ou si renouvellement, le questionnaire médical.  
➤ Détails sur [www.paysviennois-escrime.fr](http://www.paysviennois-escrime.fr) dans la rubrique « les activités »
- 3.1 Photo d'identité récente portant le nom au dos
4. Le règlement à l'ordre du CEPV

## Cotisation et licence fédérale:

Catégorie	Club	Licence	Total	
M5, M7	147€	26€	173€	Ces montants représentent <b>la cotisation</b> à l'association (à gauche) qui ouvre droit aux cours collectifs et individuels selon la formule choisie, <b>et la licence obligatoire</b> de la Fédération Française d'Escrime (à droite) qui inclut une assurance en option de base et le passeport compétition. Tarifs dégressifs selon le nombre d'inscrits d'une même famille Les règlements s'effectuent en 1 ou 2 fois (dans ce cas 2 chèques sont à remettre dès l'inscription) Pour la pratique de 2 armes, voir le bureau
M9 Débutants	167€	50€	217€	
M9 Confirmés	197€	50€	247€	
M11, M13 Débutants, Loisir	167€	62€	229€	
M11, M13 compétiteurs	197€	62€	259€	
M15, M17, M20 Débutants, Loisir	167€	62€	235€	
M15, M17, M20 compétiteurs	197€	74€	271€	
Adultes	197€	68€	265€	

## Matériel:

### Moustiques (M5):

1. Chaussures de sport, pantalon de survêtement obligatoires. Le matériel d'escrime est fourni par le club.

### Tireurs Débutants:

1. Pantalon de survêtement et chaussures de sport
2. Gant et sous-cuirasse de protection personnels obligatoires (pour se les procurer voir club ou site)
3. Le masque obligatoire est prêté par le club
4. La veste et le pantalon d'escrime obligatoires peuvent être loués au club

### Tireurs confirmés et compétiteurs

1. Gant, sous-cuirasse de protection et fil de corps personnels. Sous-cuirasse 800N à partir de la catégorie M15. Protège-poitrine pour les femmes.
2. Tenue complète (veste et pantalon) aux normes CE obligatoire et pouvant être louée au club pour le prix de 50€, pour un an (plus 150 € de caution qui ne sont pas encaissés).
3. Le masque obligatoire peut être prêté par le club

Il est recommandé aux tireurs de s'équiper progressivement d'année en année avec leur propre matériel.

**Nous vous rappelons que tout matériel endommagé lors des séances d'entraînement est à la charge du tireur selon le barème affiché au club**